RAPPORT DE MARCHE DE LA SEMAINE DU 02 AU 06 NOVEMBRE 2026

Aperçu du marché

Ce vendredi le 06 novembre 2026, la séance de marché à la Bourse du Burundi s'est tenue dans un contexte de forte activité sur le marché obligataire. Cinq transactions ont été enregistrées sur les trois Obligations du Trésor mises en vente, arrivant à l'échéance en 2028, assorties d'un coupon annuel de 5 %, avec des rendements indicatifs respectifs de 13,85 %, 12,72 % et de 12,56 %. Le volume total des Obligations du Trésor échangées est de 972 000 000 BIF. Toutes ces transactions ont été conclues au prix de 87,5 BIF par obligation.

Au cours de la semaine, les négociations ont porté sur cinq Obligations du Trésor. Le volume total échangé s'est élevé à 982 000 000 BIF, enregistré sur six transactions. Celles-ci ont été conclues aux prix de 101,7764 BIF et 87,5 BIF par obligation, correspondant à des rendements indicatifs de 11,87 %, 13,85 %, 12,72 % et de 12,56 %.

Clôture de la semaine

A la clôture des négociations de la semaine, des offres de vente relatives aux Obligations du Trésor d'une maturité de 2 ans, assorties d'un coupon annuel de 5 %, sont disponibles à l'achat sur le marché. Elles concernent trois séries différentes d'Obligations du Trésor : la première arrivant à l'échéance en juillet 2028, pour un montant de 963 810 000 BIF, la deuxième arrivant à l'échéance en octobre 2028 pour un montant de 20 000 000 BIF et la troisième arrivant à l'échéance en octobre 2028, pour un montant de 1 503 000 000 BIF. Le montant total proposé s'élève à 2 486 000 000 BIF.

Marché des Obligations du Trésor – semaine du 02 au 06 novembre 2026

Obligations négociées

Titre	Taux de coupon	Prix le plus élevé	Prix le plus bas	Prix de clôture	Prix précédent	Variation (%)	Demande	Offre	Offre restante (BIF)	Nombre de transactions	Valeur nominale du titre négocié (BIF)
BIOT25/2A/5%/2028	5%	0	0	0	87,5	0	0	0	0	0	0
BIOT27/2A/5%/2028	5%	87,5	87,5	87,5	87,5	0	0	87,5	963 810 000	1	25 000 000
BIOT39/2A/5%/2028	5%	87,5	87,5	87,5	87,5	0	0	87,5	20 000 000	2	450 000 000
BIOT15/9A/13%/2028	13%	0	0	101,7764	101,7564	0,2	0	0	0	1	10 000 000
BIOT41/2A/5%/2028	5%	87,5	87,5	87,5	0	0	0	87,5	1 503 000 000	2	497 000 000

Montant total négocié au cours de la semaine : 982 000 000 BIF pour 6 transactions.

Cours journaliers des Obligations du Trésor cotées à la Bourse du Burundi

Date : 06 novembre 2026

Obligation du Trésor[1]	Statut[2]	Émetteur[3]	Taux de coupon (%)[4]	Maturité[5]	Date de maturité[6]	Prix d'émission[6]	Prix précédent[7]	Prix de clôture[8]	Variation (%)[9]	Prix haut[11]	Prix bas[10]	Valeur nominale du Titre (Mrds de BIF)[11]	Valeur nominale négociée (Mrds de BIF)[12]	Rendement Indicatif à l'échéance[13]
BIOT14/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	09/04/2028	85	0	0	0	0	0	0,6	0	14,12
BIOT14/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	09/04/2036	83	0	0	0	0	0	1,5	0	10,87
BIOT15/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	16/04/2028	85,5	0	0	0	0	0	8,0	0	13,78
BIOT16/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	23/04/2028	85,5	0	0	0	0	0	4,4	0	13,78

[1] Désignation officielle de l'obligation du Trésor coté à la Bourse du Burundi. Elle permet d'identifier le type de titre, la série d'émission, la maturité, le taux du coupon ainsi que l'année d'échéance. Exemple : *BIOT16/2A/5%/2028* désigne une obligation du Trésor de 2 ans, série 16, assortie d'un coupon de 5 %, arrivant à échéance en 2028.

[2] Indiquer le statut actuel du titre sur le marché boursier. Exemples : Coté, En négociation, Suspendu, Arrivé à échéance ou Remboursé. Cette information précise si le titre est activement négocié ou s'il a atteint sa date d'échéance.

[3] Entité juridique responsable de l'émission et du remboursement du titre. Pour les titres du Trésor burundais, l'émetteur est la République du Burundi, représentée par le Ministère des Finances, du Budget et de l'Économie numérique. L'État garantit le paiement des intérêts ainsi que le remboursement du principal.

[4] Taux d'intérêt annuel servi aux détenteurs de l'obligation.

[5] Période ou date à laquelle l'obligation arrive à échéance et où l'émetteur rembourse le montant principal aux investisseurs. Elle indique la durée de vie résiduelle de l'obligation jusqu'au remboursement. [6]
Date à laquelle le montant principal de l'obligation est remboursé.

[6] Prix auquel l'obligation a été émise initialement sur le marché primaire.

[7] Dernier cours enregistré lors de la séance de négociation précédente.

[8] Cours le plus élevé atteint au cours de la séance de négociation.

[9] Mesure l'évolution du prix d'un titre entre deux séances de bourse. Elle indique de combien le prix de clôture a augmenté ou diminué par rapport au prix de clôture de la séance précédente. [11]
Niveau de prix le plus élevé atteint par l'obligation au cours de la séance de négociation.

[10] Niveau de prix le plus faible atteint par l'obligation au cours de la séance de négociation.

[11] Valeur nominale totale de l'obligation exprimée en milliards de francs burundais, servant de base au calcul des intérêts et au remboursement à l'échéance.

[12] C'est le montant théorique en capital des titres qui ont changé de mains, calculé sur base de la valeur nominale, et non du prix de marché.

[13] Taux de rendement de l'obligation déterminé au moment de son émission sur le marché primaire, correspondant aux conditions financières initiales de souscription du titre. En cas de titre négocié, ce taux est calculé sur la base de son prix net de marché. Il représente le potentiel de rendement qu'un investisseur pourrait obtenir en détenant le titre jusqu'à l'échéance.

BIOT17/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	30/04/2028	85,5	0	0	0	0	0	2,0	0	13,78
BIOT18/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	07/05/2028	85,5	0	0	0	0	0	1,0	0	13,78
BIOT19/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	14/05/2028	85	0	0	0	0	0	5,2	0	14,12
BIOT20/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	21/05/2028	85	0	0	0	0	0	2,1	0	14,12
BIOT21/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	28/05/2028	85	87,5	0	0	0	0	13,0	0	12,48
BIOT22/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	04/06/2028	85	0	0	0	0	0	4,6	0	14,12
BIOT22/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	04/06/2036	85	0	0	0	0	0	2,0	0	10,49
BIOT23/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	11/06/2028	85	0	0	0	0	0	6,0	0	14,12
BIOT24/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	18/06/2028	85,05	0	0	0	0	0	10,0	0	14,09
BIOT25/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	25/06/2028	85	87,5	0	0	0	0	14,0	0	14,05
BIOT26/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	29/06/2028	85	0	0	0	0	0	12,40	0	14,12
BIOT26/3A/5,25%/2029	Coté	République du Burundi	5,25	3 ans	29/06/2029	85	0	0	0	0	0	1,00	0	11,43
BIOT26/4A/5,5%/2030	Coté	République du Burundi	5,5	4 ans	29/06/2030	85	0	0	0	0	0	1,00	0	10,26
BIOT26/5A/5,75%/2031	Coté	République du Burundi	5,75	5 ans	29/06/2031	85,01	0	0	0	0	0	1,00	0	9,67
BIOT26/6A/6%/2032	Coté	République du Burundi	6	6 ans	29/06/2032	84	0	0	0	0	0	1,00	0	9,63
BIOT26/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	29/06/2036	82	0	0	0	0	0	4,00	0	11,06

BIOT27/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	09/07/2028	85	87,5	87,5	0	87,5	87,5	10,8	0,025	13,85
BIOT27/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	09/07/2036	82,5	0	0	0	0	0	4,0	0	10,97
BIOT28/2A/5%/2028	Relancé et coté	République du Burundi	5	2 ans	09/07/2028	85	0	0	0	0	0	4,0	0	14,12
BIOT29/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	16/07/2028	84,75	0	0	0	0	0	12,0	0	14,3
BIOT29/10/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	16/07/2036	81,5	0	0	0	0	0	4,0	0	11,16
BIOT30/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	23/07/2028	85	0	0	0	0	0	12,2	0	14.12
BIOT31/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	30/07/2028	85	0	0	0	0	0	7,3	0	14.12
BIOT32/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	06/08/2028	85	0	0	0	0	0	2,2	0	14.12
BIOT34/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	27/08/2028	85	0	0	0	0	0	4,5	0	14,12
BIOT34/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	27/08/2036	81,5	0	0	0	0	0	4	0	11,16
BIOT35/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	09/09/2028	85	0	0	0	0	0	5	0	14,12
BIOT36/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	17/09/2028	85	0	0	0	0	0	2,2	0	14,12
BIOT36/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	17/09/2036	81,5	0	0	0	0	0	4,5	0	11,16
BIOT37/2A/5%/2026	Coté	République du Burundi	5	2 ans	17/09/2028	85	0	0	0	0	0	8	0	14,12
BIOT38/2A/5%/2026	Coté	République du Burundi	5	2 ans	01/10/2028	85	0	0	0	0	0	5,5	0	14,12
BIOT38/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	01/10/2036	82	0	0	0	0	0	1,2	0	11,06
BIOT39/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	07/10/2028	85	87,5	87,5	0	87,5	87,5	11,1	0,45	12,72

BIOT40/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	15/10/2028	85	0	0	0	0	0	0,4	0	14,12
BIOT41/2A/5%/2028	Coté	République du Burundi	5	2 ans	22/10/2028	85	87,5	87,5	0	87,5	87,5	17,5	0,497	12,56
BIOT41/10A/8%/2036	Coté	République du Burundi	8	10 ans	22/10/2036	82,5	0	0	0	0	0	2,0	0	10,97
BIOT15/9A/13%/2028	Coté	République du Burundi	13	9 ans	05/09/2028	100	101,7764	0	0	0	0	2,0	0	11,87

Préparé par :

Département de Négociations.